

Broglie
27270



Mairie

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juillet 2026

PROCÈS-VERBAL

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

L'an Deux Mil Vingt Six, le trois juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BROGLIE légalement convoqué par monsieur Amaury LATHAM, maire de BROGLIE.

Présents :

M. PAGNIE Patrice,
Mme. DUTOUR Martine,
M. GALLIER Stéphane,
Mme. DUBOC Dominique,
Mme. BEUVE Véronique,
Mme. TESSIER Laurence,
Mme. VADELORGE Stéphanie,
M. EMO Vincent,
Mme. BRUMENT Magali,
M. DE BROGLIE Philippe-Maurice,
M. SEHET David.

Excusés :

M. DELAS Jean-Baptiste, donne pouvoir à M. LATHAM Amaury
Mme DUFOUR Céline, donne pouvoir à M. SEHET David
M. BARBANCHON Mathieu.

Secrétaire de séance :

Mme. TESSIER Laurence

Date de

01/06/2026

convocation :

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Ordre du Jour

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente (05/06/2026) et notification des décisions du Maire prises en vertu des délégations du Conseil Municipal ;
2. Révision des tarifs de l'accueil périscolaire matin et soir
3. Instauration des tarifs de l'accueil périscolaire méridien
4. Révision des tarifs du centre de loisirs
5. Etablissement d'une convention de participation financière relative aux travaux de la rue de Chambrats
6. Questions diverses

Monsieur Amaury LATHAM, maire, ouvre la séance.

Le conseil municipal désigne 1 secrétaire de séance : Mme Laurence TESSIER.

Le maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal présents ou représentés qui sont au nombre de **14** et constate que la condition du **quorum est atteinte**.



1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 05/06/2026 et Notification des décisions du Maire :

1.1. Procès-Verbal de la séance du 05/06/2026

Le Procès-verbal est adopté par 11 voix sur 14, 1 abstention (M. de Broglie) et 2 voix contre (M. Sehet, Mme Dufour).

1.2. Décisions du Maire prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal.

- 234 : adaptation des horaires de travail des services techniques
- 235 : contrat EDF
- 236 : contrat INTRAMUROS

2. Modification des Tarifs périscolaire matin et soir - DCM_2026-06-03-01

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les **tarifs du périscolaire matin et soir** selon le tableau suivant.

	1 enfant à charge		2 enfants à charge		3 enfants et + à charge	
	BROGLIE	EXT.	BROGLIE	EXT.	BROGLIE	EXT.
Ressources * mensuelles (RM)						
RM Jusqu'à 1000 €	0,40	0,44	0,35	0,38	0,30	0,33
RM de 1001 à 2000 €	0,60	0,66	0,55	0,60	0,50	0,55
RM de 2001 à 3000 €	0,80	0,88	0,75	0,82	0,75	0,77
RM de 3001 € et plus	1,00	1,10	0,95	1,04	0,90	0,99

3. Modification des Tarifs périscolaire méridien_ DCM_2026-06-03-02

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs du périscolaire matin et soir selon le tableau suivant.

	1 enfant à charge		2 enfants à charge		3 enfants et + à charge	
	BROGLIE	EXT.	BROGLIE	EXT.	BROGLIE	EXT.
Ressources * mensuelles (RM)						
RM Jusqu'à 1000 €	0,10	0,12	0,07	0,09	0,05	0,07
RM de 1001 à 2000 €	0,20	0,22	0,17	0,19	0,15	0,17
RM de 2001 et plus	0,30	0,32	0,27	0,29	0,25	0,27
RM de 3001 € et plus	0,40	0,42	0,37	0,39	0,35	0,37

4. Modification Tarifs du centre de loisirs_ DCM_2026-06-03-03

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs du périscolaire matin et soir selon le tableau suivant.

ACCUEIL PENDANT LES PETITES VACANCES SCOLAIRES						
	1 enfant à charge		2 enfants à charge		3 enfants et + à charge	
	BROGLIE	EXTERIEUR	BROGLIE	EXTERIEUR	BROGLIE	EXTERIEUR
Ressources * mensuelles (RM)	Tarif forfaitaire par enfant accueilli pour 4 jours					
RM Jusqu'à 1000 €	13,67	16,40	11,96	14,35	10,25	12,30
RM de 1001 à 2000 €	20,51	24,61	18,80	22,56	15,95	19,14
RM de 2001 et plus	27,34	32,80	25,63	30,75	23,92	28,71
ACCUEIL PENDANT LES GRANDES VACANCES SCOLAIRES						
	1 enfant à charge		2 enfants à charge		3 enfants et + à charge	
	BROGLIE	EXTERIEUR	BROGLIE	EXTERIEUR	BROGLIE	EXTERIEUR
Ressources * mensuelles (RM)	Tarif forfaitaire par enfant accueilli pour 5 jours					
RM Jusqu'à 1000 €	17,09	20,50	14,95	17,94	12,82	15,39
RM de 1001 à 2000 €	25,63	30,76	23,50	28,20	19,94	23,93
RM de 2001 et plus	34,18	41,01	32,04	38,45	29,90	35,88

5. Instauration d'une convention en vue de travaux sur la rue de Chambrais_ DCM_2026-07-03 04

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la convention avec l'intercommunalité Bernay-Terre de Normandie qui lui a été présentée.

6. Questions diverses

Trois questions orales ont été adressées :

6.1. Par madame Céline DUFOUR :

« Vous avez effectué une inauguration du collège de Broglie dans la plus grande discrétion sans inviter les membres conseil municipal et informé personne ? Pourquoi ? Cela était déjà le cas lors de l'inauguration de la nouvelle caserne des pompiers. Est une habitude volontaire ?

Dans votre allocution vous avez choisi d'évoquer de manière minimale l'action du duc Maurice de Broglie au service de la commune, sans parler de son action scientifique internationalement reconnue (et évoqué par le sous-préfet).

Si vous n'en étiez pas capable pourquoi n'avez-vous pas demandé à Philippe Maurice membre du conseil d'évoqué son grand-oncle ? ».

Réponse de monsieur le maire :

Les invitations et le protocole ont été organisés par le département pour l'inauguration du collège, ainsi que de la caserne des pompiers. Il m'a juste été demandé de prononcer un mot d'introduction. Une plaque retraçant le parcours de Maurice de Broglie a été mise en place à l'entrée du collège par le département et je n'ai pas manqué de remercier Nicolas de Broglie pour son aide.

6.2. Par madame Céline DUFOUR :

« Pourquoi Philippe-Maurice de Broglie est-il systématiquement retiré ou absent des photos des manifestations publiques concernant le village, alors qu'il est présent ? S'agit-il d'une désinformation volontaire et organisée ? »

Réponse de monsieur le maire :

Les photos ont été gérées par le département et par la presse, vous pouvez demander au représentant de l'Eveil qui est présent ce soir.

6.3. Par monsieur David SEHET :

« Concernant l'intercommunalité, vous avez sollicité une vice-présidence qui ne vous a finalement pas été attribuée, alors que Bernay et Brionne y occupent une place importante. Dans ce contexte, comment comptez-vous défendre efficacement les intérêts de Broglie et faire entendre la voix de notre commune au sein de l'intercommunalité ? Quelles actions concrètes envisagez-vous pour faire avancer les dossiers prioritaires de Broglie ? Enfin, vous engagez-vous à rendre compte régulièrement au conseil municipal des décisions et travaux de l'intercommunalité afin d'assurer une information transparente ? »

Réponse de monsieur le maire :

Je confirme avoir été battu à l'élection de la vice-présidence pour le Développement durable et j'en accepte la défaite. J'ai en revanche été élu référent de l'IBTN pour Natura 2000. J'ai de très bons contacts avec le président GRAVELLE pour défendre Broglie et nous siégeons avec mes adjoints dans différentes commissions. Concernant la communication, l'IBTN s'en charge (retransmission des séances en direct, compte rendu de session, site Internet...).

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au vendredi 25 septembre à 19h00

L'ORDRE DU JOUR ET LES QUESTIONS DIVERSES ETANT EPUISES, LA SEANCE EST LEVEE A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-SIX MINUTES.

Pour affichage, le 6 juillet 2026.

La secrétaire de séance,
Laurence TESSIER



Le Maire,
Amaury LATHAM

